



Parcoursup 2020 : tout ce que vous devez savoir

A partir du 22 janvier, les candidats choisissent leurs vœux de formations sur la plate-forme nationale. Parmi les nouveautés: la réforme des études de santé et un dispositif pour les candidats en reprise d'études. Parcoursup est une énorme machine : cette année, la plate-forme d'inscription dans l'enseignement supérieur devrait rassembler plus de 900 000 candidats. Lycéens en terminale et étudiants en réorientation devront procéder à leur inscription entre le mercredi 22 janvier et le jeudi 12 mars 2020. Ils pourront formuler jusqu'à dix vœux d'orientation.

600 formations de plus

Pour sa troisième année d'existence, la plate-forme accueille désormais toutes les formations postbac reconnues par l'Etat – soit plus de 15 000. Parmi les quelque 600 qui rejoignent la plate-forme en 2020 figurent les dix instituts d'études politiques, l'université Paris-Dauphine, le programme bachelor de l'Ecole polytechnique, des formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration (Ferrandi, Institut Paul Bocuse...), des écoles de commerce (dont celles des concours communs Accés, Ecricome, Pass, Sésame...), mais aussi de nouvelles formations en apprentissage.

Un mode d'emploi inchangé

A partir du 22 janvier, l'inscription sur le site de Parcoursup se fait en cliquant sur « Créer mon dossier 2020 ». Le candidat doit accepter la charte d'utilisation avant d'indiquer sa date de naissance et son numéro INE (identifiant national élève), 11 caractères figurant sur les bulletins de notes ou la carte d'étudiant.

Après avoir complété l'état civil et indiqué un numéro de téléphone qui servira à recevoir des alertes durant la procédure, le candidat obtient un numéro de dossier, à noter. Il lui reste à vérifier plusieurs informations (série de bac, options, langues...) avant de pouvoir accéder à la rubrique des vœux.

Un bon moyen pour commencer à explorer les possibilités dans son secteur : utiliser le moteur de recherche de Parcoursup. Accessible en version mobile, il permet de trouver des résultats par mots-clés ou par types de formation et de géolocaliser les établissements. Pour chaque formation apparaissent les pourcentages de candidats admis l'année précédente (par série de bac), des suggestions de formations similaires et le lien vers la fiche de présentation détaillée (attendus, coût, débouchés...).

Dix vœux maximum

Les candidats n'ont pas à hiérarchiser leurs vœux. Ils peuvent formuler jusqu'à dix vœux dans des formations, et autant pour les formations en apprentissage. Pour certains cursus (BTS, prépas...), le candidat a la possibilité d'émettre un « vœu multiple ». Cette fonction permet de postuler en un seul vœu à plusieurs cursus similaires pouvant appartenir ou non à la même académie, chacun comptant pour un « sous-vœu ». Lorsque cette possibilité est offerte, elle est limitée à dix sous-vœux par « vœu multiple », avec un maximum de vingt « sous-vœux » au total.

Les vœux doivent être formulés au plus tard le 12 mars, mais les candidats peuvent encore

peaufiner leurs « projets de formation » (lettre de motivation) et fournir les autres documents demandés jusqu'au 2 avril. A cette date, toutes les candidatures doivent avoir été complétées, puis validées.

Attention, pour certaines des écoles visibles dans le moteur de recherche Parcoursup (Sciences Po Paris, écoles d'art ou du spectacle vivant...), il faut aussi s'inscrire directement auprès des établissements. Pour eux, la procédure basculera totalement sur la plate-forme nationale en 2021.

Réponses à partir du 19 mai

A partir du 19 mai et jusqu'au 17 juillet (phase d'admission), toutes les formations demandées par un candidat lui donnent une réponse. Pour les formations sélectives, trois réponses sont possibles : « oui », « non » ou « en attente ». Pour les licences et le PASS santé, l'élève peut obtenir l'une de ces trois réponses : « oui », « oui si » (le candidat suit un parcours de remédiation) ou « en attente ». Le candidat doit répondre à chaque proposition dans le délai imparti indiqué dans son dossier. Les réponses arrivent une fois par jour, le matin avant le début des cours.

De plus, le système du « répondeur automatique », mis en place en 2019, est renforcé. Dès le 19 mai, les candidats qui le souhaitent peuvent organiser tous leurs vœux en attente (hors vœux en apprentissage) par ordre de préférence. Ainsi, le répondeur gèrera à leur place les réponses aux formations, en conservant les vœux en attente mieux classés. De quoi gagner en sérénité.

Etudes de santé : deux nouvelles voies

Autre nouveauté : alors que la première année commune aux études de santé (PACES) est supprimée, les études de médecine, maïeutique (sage-femme), odontologie, pharmacie et kinésithérapie seront accessibles via Parcoursup par deux voies différentes.

Première possibilité, plutôt pour les bacheliers hésitant encore à faire médecine : la licence avec option accès santé. Ce parcours, appelé L.A.S, permet à un étudiant de débiter dans une licence de son choix (économie, physique, sciences de la vie...) avec une option d'enseignements en santé. Il pourra candidater à un cursus en santé après sa première, deuxième ou troisième année de licence, selon une procédure spécifique.

Deuxième voie possible, conseillée pour les lycéens sûrs de leur choix : le parcours accès santé, appelé PASS. Il n'est proposé que dans les universités ayant une fac de médecine. Il s'agit d'un parcours composé d'enseignements en santé, mais également d'une « mineure » dans une autre discipline au choix (physique, langues...). Le redoublement n'est pas possible. Si l'étudiant n'accède pas à la deuxième année en santé, mais qu'il a tout de même obtenu la moyenne en fin de première année, il pourra se réorienter en 2e année de la licence correspondant à sa mineure. Il faut donc bien réfléchir à ce choix de discipline dès la phase des vœux sur Parcoursup.

Des dispositifs d'accompagnement

Le site de Parcoursup propose des tutoriels en vidéo. A partir du 22 janvier, un numéro vert (0 800 400 070) est ouvert, en plus de l'onglet Contact accessible depuis le dossier du candidat, et des réseaux sociaux (comptes Twitter, Snapchat, Facebook de Parcoursup).

Pour leurs choix d'orientation, les futurs bacheliers peuvent consulter le site Terminales2019-2020.fr, se tourner vers leurs professeurs principaux ou le service d'orientation de leur lycée. Les élèves peuvent aussi se rendre dans des salons d'orientation et aux journées portes ouvertes des établissements pour poser leurs questions aux enseignants et aux étudiants.

Le plus important pour les candidats est de bien organiser leur temps : deux mois peuvent paraître suffisants pour finaliser un dossier Parcoursup, mais c'est aussi la période des bacs blancs. Il s'agit pour les futurs bacheliers de tout mener de front dans les délais impartis. Une préparation à leur future vie d'étudiant !

ParcoursPlus : pour les reprises d'études

Une des surprises de la session 2019 fut l'affluence de jeunes âgés de 18 à 25 ans en reprise d'études (plus de 110 000) qui s'étaient inscrits sur Parcoursup, notamment pour postuler aux Instituts de formation en soins infirmiers, qui intégraient la plate-forme et qui venaient aussi de supprimer leur concours d'entrée.

Cette année, le ministère de l'enseignement supérieur propose à ce nouveau public un dispositif dédié, ParcoursPlus, en lien avec d'autres partenaires (le ministère du travail, les régions, les universités, etc.). Lors de leur inscription sur Parcoursup, ces candidats seront identifiés et ils se verront proposer des informations sur l'offre de formation professionnelle continue, par exemple, ainsi que des contacts utiles à leurs démarches.

Quelques formations hors Parcoursup

Il reste des formations postbac qui recrutent hors Parcoursup, comme des écoles spécialisées (gestion, journalisme, ressources humaines...). Au candidat de vérifier si le diplôme délivré est visé (reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur), certifié (reconnu par le ministère du travail) ou si c'est un diplôme « maison » dont la valeur est plus aléatoire.

Natacha Lefauconnier